

N° 119 Du 5 brumaire an 11 de la République

Laissez passer librement Jean Clamagirand domicilié à [redacted] municipalité [redacted] département d'au Cantal âgé de 33 ans, taille [redacted] cheveux [redacted] sourcils [redacted] yeux [redacted] nez gros et aquilain bouche [redacted] menton [redacted] visage [redacted] inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° [redacted]

ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de [redacted] en date du 3 de ce mois et sur l'attestation du citoyen [redacted] demeurant à [redacted] et du citoyen [redacted] demeurant à [redacted] lesquels ont signé avec nous.

[redacted] Clamagirand [redacted] Chablat [redacted] [redacted]

N° 120 Du 5 jour

Laissez passer librement Antoine Rivin domicilié à [redacted] municipalité [redacted] département d'au Cantal âgé de 18 ans, taille [redacted] cheveux [redacted] sourcils [redacted] yeux [redacted] nez [redacted] bouche [redacted] menton [redacted] visage [redacted] inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° [redacted]

ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de [redacted] en date du 3 de ce mois et sur l'attestation du citoyen [redacted] demeurant à [redacted] et du citoyen [redacted] demeurant à [redacted] lesquels ont signé avec nous.

[redacted] Chablat [redacted] [redacted]

N° 121 Du 5 jour

Laissez passer librement Pierre Clamagirand domicilié à [redacted] municipalité [redacted] département d'au Cantal âgé de 19 ans, taille [redacted] cheveux [redacted] sourcils [redacted] yeux [redacted] nez court et gros bouche [redacted] menton [redacted] visage [redacted] inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° [redacted]

ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de [redacted] en date du 3 de ce mois et sur l'attestation du citoyen [redacted] demeurant à [redacted] et du citoyen [redacted] demeurant à [redacted] lesquels ont signé avec nous.

[redacted] Clamagirand [redacted] Chablat [redacted] [redacted]